

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2026

Etaient présents : Mickaël MONIN – Gisèle GAUDET – Eric RABATEL – Nathalie MORAL – Gérard ANCHLING
Olivier VERGER – Chantal MAJO – Franck WÜRGEL – Christophe – Barbara TRICONNET – Lyndie CHESSE –
Sébastien SEROTIUK – Noémie DOUCHY

Absent et représenté : Alain GENTIL qui adonné son pouvoir de vote à Olivier VERGER

Absente : Eva CHAREYRON-RIONDET

Secrétaire de séance : Gisèle GAUDET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2026
- Information au conseil municipal des décisions du Maire prises depuis le conseil municipal du 1^{er} avril 2026
- Délibérations :
 1. Fixation des tarifs du cimetière et du forfait gravure
 2. Désignation d'un correspondant « défense »
 3. Désignation d'un correspondant « incendie et secours »
 4. Institution des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- Informations et questions diverses :
 - ✓ Tirage au sort des jurés d'assises
 - ✓ Présentation du budget 2026 voté lors du précédent mandat
 - ✓ Désignation des délégués auprès des instances extérieures
 - ✓ Compte-rendu du comité consultatif culture du 27 mars 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril est approuvé à l'unanimité.

Aucune décision prise depuis le conseil municipal du 1^{er} avril 2026.

A la demande de Monsieur le Maire, il est retiré de l'ordre du jour, le point suivant :

Institution des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Le retrait est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°D22-2026

Objet : Fixation des tarifs des prestations du cimetière

Vu la délibération n° 30-09 du 17 novembre 2009 fixant les tarifs du site cinéraire ;

Vu la délibération n° 28-2017 du 18 octobre 2017 fixant les tarifs des concessions du cimetière et du colombarium ;

Considérant que, pour des raisons pratiques, les tarifs fassent l'objet d'une seule délibération ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs des prestations du cimetière suite à l'augmentation du prix des matériaux et son impact sur les nouvelles constructions ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité d'actualiser les tarifs de certaines prestations du cimetière et que, pour des raisons pratiques, ceux-ci soient rassemblés sur une unique délibération, il propose les prestations et tarifs suivants :

- Concession simple 1 m : 220 € pour une durée de 50 ans,
- Concession double 2 m : 440 € pour une durée de 50 ans,
- Caverne 60 cm x 60 cm : 800 € pour une durée de 30 ans,
- Colombarium 30 cm x 30 cm : 610 € pour une durée de 30 ans, à compter du 1^{er} juin 2026,
- Frais forfaitaire de gravure pour la stèle du jardin du souvenir, les caverne, les stèles funéraires et le colombarium : 200 € pour un maximum de 20 caractères et 10 € par caractère supplémentaire, à compter du 1^{er} juin 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- **Abroge** les délibérations n° 30-09 du 17 novembre 2009 et n° 28-2017 du 18 octobre 2017
- **Approuve** les tarifs des prestations du cimetière, comme suit :
 - Concession simple 1 m : 220 € pour une durée de 50 ans,
 - Concession double 2 m : 440 € pour une durée de 50 ans,
 - Caverne 60 cm x 60 cm : 800 € pour une durée de 30 ans,
 - Colombarium 30 cm x 30 cm : 610 € pour une durée de 30 ans, à compter du 1^{er} juin 2026,
 - Frais forfaitaire de gravure pour la stèle du jardin du souvenir, les caverne, les stèles funéraires et le colombarium : 200 € pour un maximum de 20 caractères et 10 € par caractère supplémentaire, à compter du 1^{er} juin 2026
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièce administratives, juridiques et comptables s'y rapportant

Délibération n° D23-2026

Objet : Désignation d'un(e) correspondant(e) « défense »

Vu le Code de la Défense et notamment les dispositions de l'article L. 1111-10 ;

Vu la demande de la préfecture de l'Isère du 21 avril 2026 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à la demande de la Préfecture de l'Isère et, conformément à l'article L. 1111-10 du Code de la Défense, il convient de désigner au sein des membres du conseil municipal un(e) correspondant(e) « défense » qui sera chargé(e) des questions de défense. Il rappelle les principales missions du correspondant « défense » :

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a pour vocation de développer le lien Armée-Nation et à promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

La mission de cet élu s'articule autour de 3 grands axes :

- L'information sur la défense : Au profit des citoyens sur la politique de défense de la France et les métiers de la défense en liaison avec la délégation militaire départementale (DMD 38).
- Le parcours de citoyenneté : de l'enseignement de défense à caractère pluridisciplinaire délivré sous l'autorité de l'Éducation Nationale, en classes de 4^{ème}, 3^{ème} et de 1^{ère}, au recensement et à la journée défense citoyenneté (JDC) conduite par le centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de Varcès. A compter de septembre 2026 le service militaire volontaire offrira aux jeunes une possibilité de servir la Nation.

- La solidarité et la mémoire : De la sensibilisation des citoyens et de la jeunesse aux événements qui ont marqué l'histoire de notre pays, aux cérémonies commémoratives et aux opérations de transmission de la mémoire, à la fonction de porte-drapeau. Sensibiliser à la reconnaissance et la solidarité dues aux anciens combattants (OEuvre du Bleuets de France), en liaison avec la direction départementale de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG 38).

Cet élu a aussi pour mission de développer les liens entre la Nation et ses forces armées et de promouvoir l'esprit de Défense auprès des administrés.

Il sera informé sur la loi de programmation militaire en cours, pour la période 2024-2030, qui vise à transformer nos armées et à renforcer notre capacité à répondre aux menaces et aux défis actuels et futurs et sera ainsi en mesure d'informer les élus.

Madame Lyndie CHESSE se porte candidate.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- Désigne Madame Lyndie CHESSE comme correspondante « défense » de la commune de Faverges de La Tour

Délibération n° D24-2026

Objet : Désignation d'un(e) correspondant(e) « incendie et secours »

Vu la loi MATRAS du 25 novembre 2021 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à la demande du SDIS de l'Isère et conformément à la loi MATRAS, il convient de désigner au sein des membres du conseil municipal un(e) correspondant(e) « incendie et secours » qui sera chargé(e) des questions de sécurité civile.

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut prétendre à cette fonction et rappelle les principales missions du correspondant « incendie et secours » :

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le Correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification (Plan Communal de Sauvegarde) et d'information préventive (DICRIM ; affichage ; etc.)
- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Monsieur Gérard ANCHLING se porte candidat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Gérard ANCHLING comme correspondant « incendie et secours » de la commune de Faverges de La Tour

Informations et questions diverses

Tirage au sort des jurés d'assises

3 personnes sont tirées au sort à partir de la liste électorale en vigueur.

Présentation du budget 2026 voté lors du précédent mandat

Monsieur le maire présente aux membres du conseil et, notamment aux nouveaux élus du mandat, le budget primitif 2026 voté lors de la séance du 2 mars 2026.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : **823 087 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **1 533 180 €**

Total du Budget Primitif 2026 : **2 356 267 €**

Désignation auprès des instances extérieures

- SCoT: candidature non retenue
- SYCLUM : GAUDET Gisèle (suppléante)
- Syndicat des Eaux des Abrets : candidature non retenue
- EPAGE de la Bourbre : candidature non retenue
- SEPECC : MONIN Mickaël et ANCHLING Gérard (titulaires) – VERGER Olivier et GENTIL Alain (suppléants)

Commissions des Vals Du Dauphiné

Représentation des membres du conseil au sein des commissions intercommunales

	DENOMINATIONS	VICE-PRESIDENT	MEMBRE
1	Administration Générale – Finances – R.H	D. VITTE	MONIN Mickaël
2	Travaux – Zones Economiques	Ch. BAS	VERGER Olivier
3	Attractivité économique – Emploi local - Tourisme	Ph. GUERIN	MORAL Nathalie
4	Aménagement territorial – Cadre de vie	R. BEAUGELIN	RABATEL Eric
5	Petite enfance – Enfance – Jeunesse - Citoyenneté	J. GIBIER	CHESSE Lyndie
6	Eaux – Déchets – Résilience du territoire	P. BLANDIN	RAINERI Christophe
7	Culture - Rayonnement du territoire	C. DURAND	WURGEL Franck
8	Transitions territoriales - Environnement	G. BOURDIER	GAUDET Gisèle
9	Numérique – Innovation et Evaluation	G. SAGNES	DOUCHY Noémie
10	Agriculture – Alimentation	Ph. GUERIN	GAUDET Gisèle
11	Animations - Solidarité territoriales	F. DE GAETANO	ANCHLING Gérard

CCAS

Composition du Conseil d'administration

Président : MONIN Mickaël

Membres élus	Membres non élus
MORAL Nathalie	BEJUY Christelle (Représentante de l'Aide à Domicile en Milieu Rural)
ANCHLING Gérard	WURGEL Eléna (Représentante des associations familiales, sur accord de l'UDAF)
MAJO Chantal	DEPELCHIN Marion (Représentante des associations de personnes en situation de handicap)
GENTIL Alain	ROCHIER Emmanuelle (Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion)
CHESSE Lyndie	CHARVET Raphaëlle (Représentante des associations de personnes âgées et retraitées)
SEROTIUK Sébastien	DOMINGUEZ Eric (Représentant des associations de personnes âgées et retraitées)

Championnats France Cyclisme Elite

Il aura lieu du 25 au 28 juin 2026.

Environ 60 000 personnes sont attendues.

Le Samedi 27 juin, la course « La Tricolore » destinée au public propose 3 itinéraires. Un appel à bénévoles de 17 signaleurs a été lancé, 12 personnes inscrites à ce jour.

Compte -rendu de la réunion du Comité Culture du 27 mars 2026

- Fête de la Musique le 19 juin : Devant l'urgence de l'organisation définitive de la Fête de la Musique, une réunion a eu lieu en présence des membres du mandat précédent, qui sont tous candidats pour siéger au sein de la nouvelle commission. Il y aura 2 scènes et 8 groupes.

- Ciné Plein Air : Après le désistement d'une commune, la commune a pu bénéficier d'une séance qui sera programmée le vendredi 5 septembre. Film projeté : « En fanfare ». Installation en extérieur, en cas de pluie, repli dans la Halle des Sports. Le Comité Honneur à nos Aînés tiendra la buvette qui proposera des flammekueches à emporter ou à consommer sur place.

- Fête des Artistes Favergeois : Il est décidé de l'organiser que tous les deux ans.

- Fresque du château d'eau : Le Syndicat des Eaux des Abrets a pour intention de réhabiliter ce bâtiment tagué et la commune de le décorer avec les jeunes du village. Une rencontre le Syndicat des Eaux est prévue le lundi 11 mai à 14h.

Communication

- Illiwap : Beaucoup de retours positifs sur cette l'application qui s'est enrichie.
- Actu : Distribution vers le 15 mai

Travaux

- Modifications du stop de la Ruat : il est important de tester l'installation provisoire et de donner son impression.

Dates à retenir

8 mai : commémoration et défilé à partir de 11h15

16 mai : concours fédéral boules lyonnaises

1^{er} juin : commission culture 20 h

11 juin : réunion avec les associations en mairie 19h

Prochain Conseil Municipal : mercredi 10 juin – 19h30

Fin de la séance à 21h40

Le Maire,

Mickaël MONIN



La Secrétaire de séance,

Gisèle GAUDET



